

Hockey Nouveau-Brunswick Commission de hockey élite Politiques

Appendice A

Mouvement du joueur surclassé (12 ans) : p. 2 à 10 Mouvement du joueur surclassé (14 ans) : p. 11 à 20



PROCESSUS POUR L'OBTENTION DU STATUT DE JOUEUR EXCEPTIONNEL JOUEURS (HOCKEY MASCULIN) ÂGÉS DE 12 ANS

Contexte

Par principe, la Commission de hockey élite (CHE) de Hockey Nouveau-Brunswick a déterminé que les joueurs (hockey masculin) âgés de 12 ans ne devraient pas pouvoir jouer au niveau U15 AAA au Nouveau-Brunswick, ni comme joueurs inscrits, ni comme joueurs affiliés.

Toutefois, nous reconnaissons que lorsqu'un principe est établi, il peut y avoir des exceptions. Ainsi, nous reconnaissons qu'il est toujours possible que le développement de certains athlètes exceptionnels serait compromis de façon significative s'ils n'étaient pas autorisés à jouer au niveau U15 AAA.

Nous reconnaissons également que tout « joueur exceptionnel » devrait posséder un talent exceptionnel. Toutefois, Hockey Nouveau-Brunswick considèrera uniquement la requête des candidats qui possèdent la capacité d'exceller au niveau U15 AAA.

Définition d'« exceptionnel »

Il est entendu que le terme « exceptionnel » réfère aux athlètes d'exception qui, une fois par génération, sortent du lot. Pour être qualifié d'athlète exceptionnel, le joueur doit non seulement posséder des habiletés de jeu supérieures à celles des joueurs de son âge, mais également supérieures à celles des joueurs âgés de deux ans de plus que lui.

Plus précisément, un joueur exceptionnel âgé de 12 ans devrait démontrer un niveau d'habiletés équivalant à celui qui lui permettrait de concourir pour obtenir une place au sein d'une équipe masculine U14 de Hockey Nouveau-Brunswick. Il est à noter qu'il ne s'agit que d'un exemple puisqu'un joueur âgé de 12 ans <u>n'aura jamais</u> la permission de concourir pour obtenir une place au sein d'une équipe masculine U14.

En plus des habiletés de jeu, l'athlète qui souhaite obtenir le statut de joueur exceptionnel doit faire preuve de maturité physique, psychologique et sociale et d'une capacité de rétention qui correspond à ses habiletés de jeu exceptionnelles. Le joueur doit être équilibré dans tous les aspects de son développement.

Processus de demande

Afin que son statut de joueur exceptionnel puisse être considéré, le ou les parents ou encore le ou les tuteurs de l'athlète doivent en soumettre la demande au directeur général ou à la directrice générale de Hockey Nouveau-Brunswick avant le 1^{er} février et joindre un chèque de 500 \$, établi à l'ordre de Hockey Nouveau-Brunswick, pour couvrir les frais de traitement.

Dès réception de la demande, le directeur général ou la directrice générale de HNB s'assurera que toute la documentation requise lui a été remise. Seules les demandes pour lesquelles toute l'information nécessaire a été fournie seront considérées.

Si le directeur général ou la directrice générale détermine que la demande ne peut être considérée, car toute l'information requise n'a pas été soumise, toute la documentation ainsi que le chèque de 500 \$ seront retournés au requérant, qui sera déclaré inadmissible. La décision du directeur général de Hockey Nouveau-Brunswick prise à cet égard est définitive et exécutoire.

La demande doit inclure :

- Le « Formulaire de demande d'obtention du statut de joueur exceptionnel » officiel dument rempli par le ou les parents ou encore le ou les tuteurs (annexe A);
- Le « Questionnaire de l'enseignant ou de l'enseignante » dument rempli et signé par l'enseignant ou l'enseignante du requérant ou encore par son conseiller ou sa conseillère d'orientation professionnelle, qui doit être envoyé au directeur général ou à la directrice générale de Hockey Nouveau-Brunswick dans une enveloppe scellée (annexe B);
- Le « Questionnaire de l'entraineur ou de l'entraineure » dument rempli et signé par l'actuel entraineur en chef ou l'actuelle entraineure en chef du requérant, qui doit être envoyé au directeur général ou à la directrice générale de Hockey Nouveau-Brunswick dans une enveloppe scellée (annexe C);
- Le formulaire « Antécédents au hockey » dument rempli par les parents ou tuteurs du requérant (annexe D);
- L'essai du joueur (requérant) (annexe E) qui doit être rédigé par le joueur et ses parents ou tuteurs.

Si le directeur général ou la directrice générale détermine que la demande du requérant mérite considération, il en informera le ou la commissaire du hockey élite.

Processus d'évaluation

Dès réception de toute l'information requise, Hockey Nouveau-Brunswick cherchera à déterminer si le requérant possède la maturité physique, psychologique et sociale, une capacité de rétention adéquate et des habiletés de jeu exceptionnelles nécessaires à l'obtention du statut de « joueur exceptionnel ».

Lorsque Hockey Nouveau-Brunswick aura déterminé que le requérant possède la maturité physique, psychologique et sociale et une capacité de rétention adéquate, les habiletés de jeu du requérant seront évaluées, ce qui peut inclure une évaluation du joueur dans une situation de jeu réelle et/ou une invitation à participer au camp de printemps du programme de Haute performance de Hockey Nouveau-Brunswick de niveau U14. Si le requérant reçoit cette invitation, il devra s'inscrire à ce camp, où il sera évalué. Afin que sa demande d'obtention du statut de joueur exceptionnel soit retenue, le requérant doit se classer parmi les 8 meilleurs attaquants, les 4 meilleurs défenseurs ou les 3 meilleurs gardiens de but.

Si le joueur figure parmi les 8 meilleurs attaquants, les 4 meilleurs défenseurs et les 3 meilleurs gardiens de but, il sera invité à assister au Festival de développement du hockey masculin des moins de 14 ans (camp d'été) pour une évaluation plus approfondie. Cela permettra une évaluation particulière dans un environnement avec la mise en échec.

Le nombre maximal de places disponibles au camp de printemps du programme de Haute performance de Hockey Nouveau-Brunswick de niveau U14 est limité à 5 attaquants, 3 défenseurs et 2 gardiens de but.

Décision

Si le requérant atteint les objectifs visant à évaluer les habiletés de jeu, il en sera informé par Hockey Nouveau-Brunswick. La décision de Hockey Nouveau-Brunswick sera définitive et exécutoire pour toutes les parties, et aucun appel ne sera permis.

Si le requérant reçoit une évaluation positive, Hockey Nouveau-Brunswick lui retournera la somme de 250 \$. Si le requérant reçoit une évaluation négative, aucune somme ne lui sera retournée.

Règles régissant les équipes où évoluent des joueurs (hockey masculin) âgés de 12 ans

Aucune équipe U15 AAA ne pourra mettre le nom d'un joueur âgé de 12 ans sur le certificat d'inscription, à moins que ce dernier n'ait été déclaré admissible en vertu de l'état de sa demande d'obtention du statut de joueur exceptionnel.

La demande d'obtention du statut de joueur exceptionnel de tout joueur âgé de 12 ans participant à une pratique, un essai, un jeu simulé ou toute autre activité U15 AAA avant la fin du processus d'évaluation et avant avoir été informé de son admissibilité sera, dès lors, rejetée.

Domaine de compétition

Lorsqu'un joueur est déclaré admissible en vertu de l'état de sa demande d'obtention du statut de joueur exceptionnel, il doit se limiter à jouer au sein d'une équipe U15 AAA de la région où il résidait au moment de la demande. Le non-respect de cette exigence géographique entrainera le rejet de sa demande.

Le requérant qui a été déclaré admissible à joindre les rangs d'une équipe U15 AAA en vertu de l'état de sa demande d'obtention du statut de joueur exceptionnel, mais qui n'a pas été sélectionné au sein de l'équipe de sa région, devra retourner jouer au niveau U13 pour le reste de la saison. Le requérant n'aura pas le droit de joindre les rangs d'une équipe U15 AAA d'une autre région.

Dates limites

1 ^{er} janvier	Le joueur soumet sa demande d'obtention du statut de joueur exceptionnel.
15 janvier	Le directeur général ou la directrice générale de HNB indique au requérant si sa demande est considérée.
15 février	Conclusion de l'évaluation des habiletés de HNB et invitation possible au camp de printemps du programme de Haute performance
15 mai	Conclusion de l'évaluation des habiletés de jeu effectuée dans le cadre du programme de Haute performance
31 mai	Le requérant est informé des résultats de son évaluation.



DEMANDE D'OBTENTION DU STATUT DE JOUEUR EXCEPTIONNEL DE HOCKEY NOUVEAU-BRUNSWICK

Cette demande est faite conformément aux modalités établies par Hockey Nouveau-Brunswick afin de déterminer si un joueur de hockey âgé de 12 ans peut obtenir le statut de joueur exceptionnel, modalités auxquelles le requérant accepte d'être lié pour toutes questions pertinentes à cette demande.

Le requérant consent à fournir toute l'information additionnelle jugée nécessaire ou souhaitable par Hockey Nouveau-Brunswick concernant tout aspect de cette demande ou tout aspect lié à son statut.

Le requérant convient que la décision d'accorder ou de refuser le statut de joueur exceptionnel est uniquement fondée sur le jugement de Hockey Nouveau-Brunswick et à sa seule discrétion, que la décision de Hockey Nouveau-Brunswick est définitive et exécutoire pour toutes les parties et qu'aucun appel auprès de Hockey Nouveau-Brunswick ou de Hockey Canada ne sera possible.

À cette demande est joint un chèque de 500 \$ à l'ordre de Hockey Nouveau-Brunswick, qui doit servir à dédommager Hockey Nouveau-Brunswick des dépenses engagées dans le processus d'évaluation de cette demande.

Si le requérant reçoit une évaluation positive, Hockey Nouveau-Brunswick lui retournera la somme de 250 \$.

Si le requérant reçoit une évaluation négative, aucune somme ne lui sera retournée.

Nom complet du joueur (lettres moulées)	
Signature du joueur	
Nom complet du ou des parents ou encore du ou des tuteurs (lettres moulées)	
Signature du ou des parents ou encore du ou des tuteurs	
Date	

Annexe A

Hockey Nouveau-Brunswick Athlète exceptionnel âgé de 12 ans QUESTIONNAIRE DE L'ENSEIGNANT OU DE L'ENSEIGNANTE

Volonté ou courage moral Sa capacité de prendre les bonnes décisions même s'il n'obtient pas l'appui de tous.	1 2	3 4 5	6 7
Motivation Dogré de metivation pour atteindre les hute	Moyenne	Supérieure à la moyenne	Exceptionnelle
Degré de motivation pour atteindre les buts qu'il s'est fixés.	1 2	3 4 5	6 7
Conscience de soi	Moyenne	Supérieure à la moyenne	Exceptionnelle
La mesure dans laquelle il comprend ses émotions et leurs effets sur les autres.	1 2	3 4 5	6 7
	Moyenne	Supérieure à la moyenne	Exceptionnelle
Persévérance Il termine ce qu'il entreprend. Il est capable de rester sur la bonne voie malgré les obstacles.	1 2	3 4 5	6 7
Ů	1 2	3 4 3	0 1
1.44 114	Moyenne	Supérieure à la moyenne	Exceptionnelle
Intégrité Son comportement porte à croire qu'il est honnête et authentique.	1 2	3 4 5	6 7
	Moyenne	Supérieure à la moyenne	Exceptionnelle
Compétences interpersonnelles Ses compétences pour établir et			
entretenir des relations significatives.	1 2	3 4 5	6 7
Optimisme	Movennes	Supérieures à la moyenne	Exceptionnelles
Sa capacité de voir le bon côté des gens ou des situations et à quel point il travaille fort en ce sens.	1 2	3 4 5	6 7
	Moyen	Supérieur à la moyenne	Exceptionnel
Esprit d'équipe La mesure dans laquelle il contribue à l'intérêt général des groupes dans lesquels il évolue.	1 2	3 4 5	
3 3 1	1 2	3 4 3	0 /
	Moyen	Supérieur à la moyenne	Exceptionnel
Évaluation générale Tout bien considéré, la capacité qu'il a de devenir un citoyen mature et responsable est	1 2	3 4 5	6 7
	Moyenne	Supérieure à la moyenne	Exceptionnelle
Commentaires supplémentaires :			
е В			
ettres moulées) :	le et année :		
ure : [Date ·		

Hockey Nouveau-Brunswick Athlète exceptionnel âgé de 12 ans QUESTIONNAIRE DE L'ENTRAINEUR OU DE L'ENTRAINEURE

Dispositions à être encadré Accepte-t-il avec empressement le processus de l'entraineur ou de l'entraineure et respecte-t-il ce processus?	1 2	3 4 5	6 7
processus:	Moyennes	Supérieures à la moyenne	Exceptionnelles
Motivation A-t-il la force intérieure nécessaire pour se motiver lui-même?	1 2	3 4 5	6 7
	Moyenne	Supérieure à la moyenne	Exceptionnelle
Effort Que ce soit lors d'une pratique ou d'un match, ses efforts sont-ils constants?	1 2	3 4 5	6 7
	Moven	Supérieur à la moyenne	Exceptionnel
Esprit d'équipe	Moyen		Exceptionnel
A-t-il l'esprit d'équipe et s'entend-il bien avec toutes les personnes associées à l'équipe?	Ш		
les personnes associées à réquipe :	1 2	3 4 5	6 7
	Moyen	Supérieur à la moyenne	Exceptionnel
Force mentale Comment évalueriez-vous sa capacité de faire face à l'adversité?	1 2	3 4 5	6 7
	1 2	3 4 5	0 /
Attitude describes altered as altered as	Moyenne	Supérieure à la moyenne	Exceptionnelle
Attitude dans les situations difficiles Est-il nourri par la possibilité de réussir dans des situations difficiles?			
situations annones:	1 2	3 4 5	6 7
	Moyenne	Supérieure à la moyenne	Exceptionnelle
Sens du hockey Est-ce que son sens du hockey lui permet de			
déterminer les possibilités là où la plupart de ses coéquipiers n'en sont pas capables et d'ainsi	1 2	3 4 5	6 7
prendre les bonnes décisions?	Moyen	Supérieur à la moyenne	Exceptionnel
Leadership Fait-il preuve de leadership au sein de son			
équipe actuelle?	1 2	3 4 5	6 7
	Moyen	Supérieur à la moyenne	Exceptionnel
Commentaires supplémentaires :			

joue.	1 2	3 4 5	6 7
	Moyenne	Supérieure à la moyenne	Exceptionn
Selon vous, à quel point le joueur comprend-il le jeu?	1 2	3 4 5	6 7
	Moyenne	Supérieure à la moyenne	Exceptionn
	Expliquez:		
À quel point maitrise-t-il le jeu?			
	1 2 Moyenne	3 4 5 Supérieure à la moyenne	6 7 Exceptionn
Avez-vous remarqué des tendances à l'égoïsme?	Commentaire :		
Décrivez ses qualités de leadership sur et hors glace.	Commentaire :		
Pensez-vous qu'il s'agit d'un défi pour lui que de			
jouer dans un niveau adéquat pour son âge? S'il n'y a pas de défi pour lui, comment fait-il pour se			
dépasser?			
Commentaires supplémentaires :			
es moulées) :É	fauipe et niveau :		

Hockey Nouveau-Brunswick Athlète exceptionnel âgé de 12 ans ANTÉCÉDENTS AU HOCKEY

Veuillez remplir toutes les sections pour chacune des trois dernières saisons.

Année	Équipe	Catégorie	Réalisations du joueur et de l'équipe

Hockey Nouveau-Brunswick Athlète exceptionnel âgé de 12 ans ESSAI

Directives

Tu as indiqué que ton objectif est de jouer au niveau U15 AAA malgré le fait que tu ne sois âgé que de 12 ans. L'un des aspects du processus d'évaluation nécessite que toi et tes parents ou tuteurs rédigiez un essai à l'intention de Hockey Nouveau-Brunswick afin d'aider les responsables de ton dossier à mieux t'évaluer. L'essai doit répondre à la question suivante :

Parmi tes qualités personnelles, lesquelles te permettraient d'atteindre ton but?

Assure-toi de donner deux exemples précis pour chacune des qualités personnelles dont tu parles.

Ton essai peut être aussi court ou aussi long que tu le souhaites.

Annexe E



PROCESSUS POUR L'OBTENTION DU STATUT DE JOUEUR EXCEPTIONNEL JOUEURS (HOCKEY MASCULIN) ÂGÉS DE 14 ANS

Contexte

Par principe, la Commission de hockey élite (CHE) de Hockey Nouveau-Brunswick a déterminé que les joueurs (hockey masculin) âgés de 14 ans ne devraient pas pouvoir jouer au niveau midget majeur au Nouveau-Brunswick, ni comme joueurs inscrits, ni comme joueurs affiliés.

Toutefois, nous reconnaissons que lorsqu'un principe est établi, il peut y avoir des exceptions. Ainsi, nous reconnaissons qu'il est toujours possible que le développement de certains athlètes exceptionnels serait compromis de façon significative s'ils n'étaient pas autorisés à jouer au niveau midget.

Nous reconnaissons également que tout « joueur exceptionnel » devrait posséder un talent exceptionnel. Toutefois, le conseil de direction de la CHE de Hockey Nouveau-Brunswick considèrera uniquement la requête des candidats qui possèdent la capacité d'exceller au niveau midget majeur.

Définition d'« exceptionnel »

Il est entendu que le terme « exceptionnel » réfère aux athlètes d'exception qui, une fois par génération, sortent du lot. Pour être qualifié d'athlète exceptionnel, le joueur doit non seulement posséder des habiletés de jeu supérieures à celles des joueurs de son âge, mais également supérieures à celles des joueurs âgés de deux ou trois ans de plus que lui.

Plus précisément, un joueur exceptionnel âgé de 14 ans à qui on le permettra, tentera d'obtenir une place au sein de l'équipe masculine U16 de Hockey Nouveau Brunswick.

En plus des habiletés de jeu, l'athlète qui souhaite obtenir le statut de joueur exceptionnel doit faire preuve de maturité physique, psychologique et sociale et d'une capacité de rétention qui correspond à ses habiletés de jeu exceptionnelles. Le joueur doit être équilibré dans tous les aspects de son développement.

Processus de demande

Afin que son statut de joueur exceptionnel puisse être considéré, le ou les parents ou encore le ou les tuteurs de l'athlète doivent en soumettre la demande au directeur général ou à la directrice générale de Hockey Nouveau-Brunswick avant le 1er janvier et joindre un chèque de 500 \$, établi à l'ordre de Hockey Nouveau-Brunswick, pour couvrir les frais de traitement. (Référez-vous à la page 3 pour connaître les dates limites.)

Dès réception de la demande, le directeur général ou la directrice générale de HNB s'assurera que toute la documentation requise lui a été remise. Seules les demandes pour lesquelles toute l'information nécessaire a été fournie seront considérées.

Si le directeur général ou la directrice générale détermine que la demande ne peut être considérée, car toute l'information requise n'a pas été soumise, toute la documentation ainsi que le chèque de 500 \$ seront retournés au requérant, qui sera déclaré inadmissible. La décision du directeur général ou de la directrice générale de Hockey Nouveau-Brunswick prise à cet égard est définitive et exécutoire.

La demande doit inclure :

- Le « Formulaire de demande d'obtention du statut de joueur exceptionnel » officiel dument rempli par le ou les parents ou encore le ou les tuteurs (annexe A);
- Le « Questionnaire de l'enseignant ou de l'enseignante » dument rempli et signé par l'enseignant ou l'enseignante du requérant ou encore par son conseiller ou sa conseillère d'orientation professionnelle, qui doit être envoyé au directeur général ou à la directrice générale de Hockey Nouveau-Brunswick dans une enveloppe scellée (annexe B);
- Le « Questionnaire de l'entraineur ou de l'entraineure » dument rempli et signé par l'actuel entraineur en chef ou l'actuelle entraineure en chef du requérant, qui doit être envoyé au directeur général ou à la directrice générale de Hockey Nouveau-Brunswick dans une enveloppe scellée (annexe C);
- Le formulaire « Antécédents au hockey » dument rempli par les parents ou tuteurs du requérant (annexe D);
- L'essai du joueur (requérant) (annexe E) qui doit être rédigé par le joueur et ses parents ou tuteurs.

Si le directeur général ou la directrice générale détermine que la demande du requérant mérite considération, il en informera le ou la commissaire du hockey élite.

Processus d'évaluation

Après la soumission correcte de toute l'information requise, le gestionnaire principal de la Commission de hockey élite (CHE) de Hockey Nouveau-Brunswick procédera à une évaluation afin de déterminer si le candidat possède la maturité physique, psychologique et sociale de même que la capacité d'apprentissage et les habiletés supérieures au hockey justifiant l'obtention du statut de « joueur exceptionnel ».

Une fois que la CHE de Hockey Nouveau-Brunswick aura déterminé que le candidat possède la maturité physique, psychologique et sociale de même que la capacité d'apprentissage, on évaluera les habiletés de hockey du candidat.

Pour ce faire, Hockey Nouveau-Brunswick mettra sur pied un groupe d'évaluation indépendant qui sera responsable de l'évaluation des habiletés sur glace du candidat. L'évaluation se fera du 1er janvier à la fin de la saison de hockey.

Décision

Si le candidat atteint les objectifs déterminés lors de l'évaluation de ses habiletés au hockey, Hockey Nouveau-Brunswick l'informera de sa décision dans les sept (7) jours suivant la fin de la Coupe de Hockey Nouveau-Brunswick (camp de printemps).

La décision de Hockey Nouveau-Brunswick est définitive et lie toutes les parties; aucun appel ne sera autorisé.

Si le candidat a reçu une évaluation positive, Hockey Nouveau-Brunswick lui retournera la somme de 250 \$. Par contre, si le candidat n'a pas reçu une évaluation positive, aucune somme ne lui sera retournée.

Règles régissant les équipes où évoluent des joueurs (hockey masculin) âgés de 14 ans

Aucune équipe midget majeur ne pourra mettre le nom d'un joueur âgé de 14 ans sur le certificat d'inscription, à moins que ce joueur n'ait été déclaré admissible en vertu de l'état de sa demande d'obtention du statut de joueur exceptionnel.

La demande d'obtention du statut de joueur exceptionnel de tout joueur âgé de 14 ans participant à une pratique, un essai, un jeu simulé ou toute autre activité midget majeur avant la fin du processus d'évaluation et avant avoir été

informé de son admissibilité sera rejetée.

Domaine de compétition

Lorsqu'un joueur est déclaré admissible en vertu de l'état de sa demande d'obtention du statut de joueur exceptionnel, il doit se limiter à jouer au sein d'une équipe ou d'équipes midget majeur sous l'autorité de la CHE de HNB où il résidait au moment de la demande. Le non-respect de cette exigence géographique entrainera le rejet de sa demande.

Le requérant qui a été déclaré admissible à joindre les rangs d'une équipe ou d'équipes midget majeur de la région déterminée par la CHE de HNB, mais qui n'a pas été sélectionné au sein de cette équipe ou de ces équipes, devra retourner jouer au niveau U15 pour le reste de la saison. Le requérant n'aura pas le droit de joindre les rangs d'une équipe ou d'équipes midget majeur d'une autre région.

Dates limites

1er janvier Le joueur soumet sa demande d'obtention du statut de joueur exceptionnel.

15 janvier Le directeur général ou la directrice générale de HNB indique au requérant si sa demande est

considérée.

7 août Le programme de Haute performance de HNB permet de conclure la première évaluation des

habiletés de jeu du requérant.

10 août Le directeur général ou la directrice générale de HNB informe le requérant du résultat du

processus d'évaluation.



DEMANDE D'OBTENTION DU STATUT DE JOUEUR EXCEPTIONNEL DE HOCKEY NOUVEAU-BRUNSWICK

Cette demande est faite conformément aux modalités établies par Hockey Nouveau-Brunswick afin de déterminer si un joueur de hockey âgé de 14 ans peut obtenir le statut de joueur exceptionnel, modalités auxquelles le requérant accepte d'être lié pour toutes questions pertinentes à cette demande.

Le requérant consent à fournir toute l'information additionnelle jugée nécessaire ou souhaitable par Hockey Nouveau-Brunswick concernant tout aspect de cette demande ou tout aspect lié à son statut.

Le requérant convient que la décision d'accorder ou de refuser le statut de joueur exceptionnel est uniquement fondée sur le jugement de Hockey Nouveau-Brunswick et à sa seule discrétion, que la décision de Hockey Nouveau-Brunswick est définitive et exécutoire pour toutes les parties et qu'aucun appel auprès de Hockey Nouveau-Brunswick ou de Hockey Canada ne sera possible.

À cette demande est joint un chèque de 500 \$ à l'ordre de Hockey Nouveau-Brunswick, qui doit servir à dédommager Hockey Nouveau-Brunswick des dépenses engagées dans le processus d'évaluation de cette demande.

Si le requérant reçoit une évaluation positive, Hockey Nouveau-Brunswick lui retourne	ra la somme de 250 \$.
Si le requérant reçoit une évaluation négative, aucune somme ne lui sera retournée.	
Nom complet du joueur (lettres moulées)	
Signature du joueur	
Nom complet du ou des parents ou encore du ou des tuteurs (lettres moulées)	
Signature du ou des parents ou encore du ou des tuteurs	

Annexe A

Date

Hockey Nouveau-Brunswick Athlète exceptionnel âgé de 14 ans QUESTIONNAIRE DE L'ENSEIGNANT OU DE L'ENSEIGNANTE

Volonté ou courage moral Sa capacité de prendre les bonnes décisions même s'il n'obtient pas l'appui de tous.	1 2	3 4 5	6 7
Motivation Degré de motivation pour atteindre les buts	Moyenne	Supérieure à la moyenne	Exceptionnelle
qu'il s'est fixés. Conscience de soi	1 2 Moyenne	3 4 5 Supérieure à la moyenne	6 7 Exceptionnelle
La mesure dans laquelle il comprend ses émotions et leurs effets sur les autres.	1 2 Moyenne	3 4 5 Supérieure à la moyenne	6 7 Exceptionnelle
Persévérance Il termine ce qu'il entreprend. Il est capable de rester sur la bonne voie malgré les obstacles.	1 2	3 4 5	6 7
Intégrité Son comportement porte à croire qu'il est honnête et authentique.	Moyenne 1 2 Moyenne	Supérieure à la moyenne 3 4 5 Supérieure à la moyenne	6 7
Compétences interpersonnelles Ses compétences pour établir et entretenir des relations significatives.	1 2	3 4 5 Supérieures à la moyenne	6 7
Optimisme Sa capacité de voir le bon côté des gens ou des situations et à quel point il travaille fort en ce sens.	1 2 Moyen	3 4 5 Supérieur à la moyenne	6 7 Exceptionnel
Esprit d'équipe La mesure dans laquelle il contribue à l'intérêt général des groupes dans lesquels il évolue.	1 2	3 4 5 Supérieur à la moyenne	6 7
Évaluation générale Tout bien considéré, la capacité qu'il a de devenir un citoyen mature et responsable est	1 2	3 4 5	6 7
Commentaires supplémentaires :	Moyenne	Supérieure à la moyenne	Exceptionnelle
res moulées) :Écc	le et année :		
:I	Date ·		

Annexe B

Hockey Nouveau-Brunswick Athlète exceptionnel âgé de 14 ans QUESTIONNAIRE DE L'ENTRAINEUR OU DE L'ENTRAINEURE

Dispositions à être encadré Accepte-t-il avec empressement le processus de l'entraineur ou de l'entraineure et respecte-t-il ce	1 2	3 4 5	6 7
processus?	Moyennes	Supérieures à la moyenn	e Exceptionnelles
Motivation A-t-il la force intérieure nécessaire pour se motiver lui-même?	1 2	3 4 5	6 7
	Moyenne	Supérieure à la moyenne	Exceptionnelle
Effort Que ce soit lors d'une pratique ou d'un match, ses efforts sont-ils constants?	1 2	3 4 5	6 7
E. M. H.C. T.	Moyen	Supérieur à la moyenne	Exceptionnel
Esprit d'équipe A-t-il l'esprit d'équipe et s'entend-il bien avec toutes les personnes associées à l'équipe?	1 2	3 4 5	6 7
	Moyen	Supérieur à la moyenne	Exceptionnel
Force mentale Comment évalueriez-vous sa capacité de faire face à l'adversité?	1 2	3 4 5	6 7
	Moyenne	Supérieure à la moyenne	Exceptionnelle
Attitude dans les situations difficiles Est-il nourri par la possibilité de réussir dans des situations difficiles?	1 2	3 4 5	6 7
	Moyenne	Supérieure à la moyenne	Exceptionnelle
Sens du hockey Est-ce que son sens du hockey lui permet de déterminer les possibilités là où la plupart de ses	1 2	3 4 5	6 7
coéquipiers n'en sont pas capables et d'ainsi prendre les bonnes décisions?	Moyen	Supérieur à la moyenne	Exceptionnel
Leadership			
Fait-il preuve de leadership au sein de son			
équipe actuelle?	1 2	3 4 5	6 7
	Moyen	Supérieur à la moyenne	Exceptionnel
Évaluation générale			
Tout bien considéré, quelles sont ses chances			
de succès en tant que joueur de 14 ans qui	1 2	3 4 5	6 7
évolue au sein de la Ligue de hockey midget			
maieur NB/IPE?	Moyenne	Supérieure à la moyenne	Exceptionnelle
Commentaires supplémentaires :			

Décrivez la perspective qu'adopte le joueur lorsqu'il joue.	1 2	3 4 5	6 7
Selon vous, quelle est sa compréhension du jeu?	Moyenne 1 2 Moyenne	Supérieure à la moyenne 3 4 5 Supérieure à la moyenne	6 7
Quelle est sa maitrise du jeu?	Expliquez :		
	1 2 Moyenne	3 4 5 Supérieure à la moyenne	6 7 Exceptionnelle
Avez-vous remarqué des tendances à l'égoïsme?	Commentaires :		
Décrivez ses qualités de leadership sur et hors glace.	Commentaires :		
Pensez-vous qu'il s'agit d'un défi pour lui que de jouer dans un niveau adéquat pour son âge? S'il n'y a pas de défi pour lui, comment fait-il pour se dépasser?			
Commentaires supplémentaires :			
ttres moulées) :É	quipe et niveau :		
re :	_ Date :		

Hockey Nouveau-Brunswick Athlète exceptionnel âgé de 14 ans ANTÉCÉDENTS AU HOCKEY

Veuillez remplir toutes les sections pour chacune des <u>cinq</u> dernières saisons.

Année	Équipe	Catégorie	Statistiques	Réalisations du joueur et de l'équipe

Hockey Nouveau-Brunswick Athlète exceptionnel âgé de 14 ans ESSAI

Directives

Tu as indiqué que ton objectif est de jouer au niveau midget majeur malgré le fait que tu ne sois âgé que de 14 ans. L'un des aspects du processus d'évaluation nécessite que toi et tes parents ou tuteurs rédigiez un essai à l'intention de Hockey Nouveau-Brunswick afin d'aider les responsables de ton dossier à mieux t'évaluer. L'essai doit répondre à la question suivante :

Parmi tes qualités personnelles, lesquelles te permettraient d'atteindre ton but?

Assure-toi de donner deux exemples précis pour chacune des qualités personnelles dont tu parles.

Ton essai peut être aussi court ou aussi long que tu le souhaites.

Annex